



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## VINGT-NEUVIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

Caracas (Venezuela), 24 - 28 avril 2006

### Questions découlant de la trente-troisième session de la Conférence de la FAO

#### *I – Introduction*

Le présent document a pour objet de porter à la connaissance des participants aux Conférences régionales de la FAO les principales conclusions de la trente-troisième session de la Conférence de la FAO, tenue à Rome du 19 au 26 novembre 2005, et de leur donner l'occasion de communiquer des observations concernant les dispositions mises en oeuvre en vue de donner suite aux décisions prises par la Conférence.

#### *II – Synthèse des principales questions soumises pour examen et conclusions*

##### *Programme de travail et budget et propositions de réforme*

La Conférence a examiné le Programme de travail et budget 2006-07, notamment les réformes proposées par le Directeur général. Elle a adopté deux résolutions majeures à cet égard. Les propositions soumises à la Conférence et les implications des résolutions sont traitées plus en détail ci-après.

##### *Évaluation externe indépendante de la FAO*

La Conférence a également confirmé l'approbation donnée par le Conseil de la FAO en vue de la réalisation d'une Évaluation externe indépendante de l'Organisation, qui aura lieu pendant l'exercice biennal 2006-07. Le Conseil a créé un comité spécial chargé de la supervision de l'Évaluation et a défini le budget nécessaire à son exécution, qui sera alimenté par des contributions extrabudgétaires. Les conclusions de l'Évaluation seront examinées par le Conseil, puis par la Conférence en 2007, pour suite à donner.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.  
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

### *Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural*

La Conférence a également étudié les dispositions prises en vue de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural, qui se tiendra au Brésil en mars 2006 et qui a été approuvée à l'unanimité.

#### *Autres résolutions majeures*

La Conférence a également adopté des résolutions sur les questions suivantes:

- résolution sur la mise en oeuvre de la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, demandant au Directeur général de prendre les dispositions nécessaires et de soumettre à la Conférence, à sa prochaine session, un rapport intérimaire sur la mise en application de cette résolution;
- résolutions déclarant l'année 2008 Année internationale de la pomme de terre et l'année 2009, Année internationale des fibres naturelles.

### **III – Vue d'ensemble des propositions relatives au Programme de travail et budget 2006-07, y compris les réformes**

#### *Documents soumis à la Conférence*

Le principal document relatif au Programme de travail et budget 2006-07 (C 2005/3) présentait trois scénarios de ressources, soit une croissance nominale zéro (CNZ), une croissance réelle zéro (CRZ) et une croissance réelle (CR) de 2,5 pour cent par an, selon une approche de continuité.

Le supplément du document principal relatif au Programme de travail et budget (C 2005/3 Sup.1) était entièrement consacré aux propositions de réforme formulées par le Directeur général, articulées autour de deux enveloppes budgétaires: une croissance réelle de 2,5 pour cent par an et une croissance réelle plus élevée de 9,25 pour cent pour l'exercice biennal, donnant suite à une demande spécifique formulée par le Conseil en juin 2005. Les propositions portaient notamment sur une refonte de l'organigramme au Siège et dans les bureaux décentralisés, ainsi que sur une modification en profondeur des méthodes de travail, dans le but d'améliorer les services aux Membres, en particulier en raison de la nécessité de redoubler d'efforts afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et du rôle d'Organisation détentrice de connaissances assuré par la FAO. Le Directeur général a souligné que ces réformes, nécessaires et urgentes, ne dépendaient pas du montant du budget qui serait approuvé.

Tel que demandé par le Comité du Programme et le Comité financier de la FAO en 2005, des informations supplémentaires ont également été communiquées afin de permettre aux Membres de mieux saisir la signification des réformes proposées (document C 2005/3 Sup.1 Add.1). Enfin, un document d'information intitulé: « *La réforme de la FAO: une vision pour le XXI<sup>e</sup> siècle* » a été publié (C 2005/INF/19), afin de fournir aux Membres un complément d'information sur l'importance des réformes et sur le processus mis en oeuvre, tout en les replaçant dans un contexte historique.

Ces documents de fond peuvent être consultés sur le site Web de la FAO.

#### *Les grandes lignes des réformes*

Les principales lignes directrices sous-tendant les propositions de réforme ont été approuvées dans leur ensemble par la Conférence: renforcement du centrage sur les pays, associé à une répartition sélective des ressources de la FAO, tout en mobilisant des ressources à l'appui des Membres; accent sur le renforcement des capacités; renforcement de l'interdisciplinarité et de

l'assistance aux politiques; collaboration avec les partenaires du système des Nations Unies; renforcement des alliances avec la société civile et les organisations populaires; renforcement de la coopération avec les organisations intergouvernementales et amélioration des méthodes de gestion.

Parallèlement, les priorités définies par la FAO ont été sauvegardées, notamment en ce qui concerne les domaines suivants:

- Convention internationale pour la protection des végétaux, Codex Alimentarius, Traité sur les ressources phytogénétiques, Convention de Rotterdam sur les pesticides, droit à l'alimentation, Code de conduite pour une pêche responsable;
- maîtrise des ravageurs et des maladies végétales et animales transfrontières; programmes nationaux et régionaux pour la sécurité alimentaire, y compris investissement dans la maîtrise de l'eau, la valeur ajoutée et les infrastructures; atténuation des effets des catastrophes et préparation aux situations d'urgence.

Une nouvelle structure par chapitres (et programmes y afférents) a été proposée en vue d'assurer la cohérence du programme de travail:

- Chapitre 1: Gouvernance de l'Organisation
- Chapitre 2: Systèmes alimentaires et agricoles durables
- Chapitre 3: Échange de connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer
- Chapitre 4: Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du Programme
- Chapitre 5: Services de gestion et de supervision
- Chapitre 6: Imprévus
- Chapitre 8: Dépenses d'équipement
- Chapitre 9: Dépenses de sécurité.

La proposition de restructuration du Siège avait notamment pour objectif d'harmoniser la structure des départements et des bureaux avec les programmes, de regrouper des activités qui se renforcent mutuellement, de mieux équilibrer les différentes unités, de renforcer le travail interdisciplinaire et de privilégier des voies de communication et des méthodes de travail moins hiérarchisées.

La proposition de réorganisation des bureaux décentralisés de la FAO prévoyait notamment les éléments suivants: couverture élargie des bureaux dans les pays, en particulier au bénéfice du groupe des pays les moins avancés, des pays à faible revenu et à déficit vivrier, des pays sans littoral en développement ou des petits États insulaires en développement, tout en assurant des accords de partage des coûts plus équitables avec les pays hôtes relevant d'autres groupes; création de 16 bureaux sous-régionaux (dont sept situés dans des lieux jusqu'à présent dépourvus de bureau, les autres étant couverts par les bureaux régionaux et sous-régionaux déjà en place) composés d'équipes pluridisciplinaires (le processus impliquera la suppression globale de 122 postes permanents, dont 48 postes de fonctionnaires internationaux et 37 postes de directeurs) et tenant compte des pays membres d'organisations d'intégration économique régionale; et bureaux régionaux axés sur des thématiques différentes (c'est-à-dire qui traitent principalement des grands enjeux régionaux et collaborent avec des institutions oeuvrant dans la région; participent activement à la définition des stratégies et politiques régionales; dirigent les préparatifs des conférences régionales et font régulièrement rapport sur les résultats de la FAO dans la région).

#### ***IV – Décisions de la Conférence concernant le Programme de travail et budget 2006-07 et les réformes***

Les débats de la Conférence sur ces questions majeures se sont essentiellement soldés par deux résolutions: la première relative aux ouvertures de crédits pour l'exercice biennal 2006-07, la seconde sur les réformes au sein de l'Organisation.

Un montant de 765,7 millions de dollars EU a été approuvé pour le budget ordinaire pour 2006-07, ce qui représente une hausse nominale de 16,6 millions de dollars EU par rapport au budget 2004-05, qui était de 749,1 millions de dollars EU, permettant en substance de financer les coûts croissants de sécurité. Comme le budget approuvé ne permet pas à l'Organisation de faire face à l'inflation de 2006-07, un montant de 38,6 millions de dollars EU devra être absorbé à l'aide de nouveaux gains d'efficacité et de réductions au niveau des programmes pendant l'exercice 2006-07.

En vertu de la résolution relative aux ouvertures de crédits, une version révisée du Programme de travail et budget doit être soumise au Comité du Programme et au Comité financier à leur session de mai 2006, pour approbation.

La résolution relative aux réformes au sein de l'Organisation est jointe à l'annexe 1. Dans le dispositif et dans l'annexe, la résolution:

- appuie la rationalisation des processus administratifs et financiers et autorise la création d'un Centre de services partagés, afin de mieux coordonner les activités des unités d'appui administratif, au Siège et dans les régions, qui pâtissaient d'une trop grande dispersion;
- autorise, dans une première phase, la mise en œuvre progressive des propositions de réforme liées à la structure organisationnelle du Siège, incluant six modifications;
- reconnaît la nécessité d'une décentralisation accrue et demande, dans un premier temps, que les propositions soient mises en œuvre dans une région et dans un autre bureau sous-régional.

Le Conseil a été chargé de décider de la poursuite ou non de la mise en œuvre des propositions de réforme, selon qu'il conviendra.

#### ***V – Suite donnée aux directives de la Conférence***

##### *Mise en œuvre progressive de la première phase des propositions de réforme telles qu'approuvées*

Les modifications de la structure organisationnelle du Siège, autorisées par la Conférence comme première phase de la réforme, ont été en grande partie mises en œuvre, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Cependant, il a été jugé préférable de retarder l'intégration proposée de la fonction d'assistance aux pays en matière de politiques et des activités du Centre d'investissement au sein du Département économique et social, dans l'attente de l'examen d'autres propositions par le Conseil, à sa session de novembre 2006.

Le Secrétariat travaille également à la mise en œuvre des propositions de réforme concernant la décentralisation dans une région et dans un autre bureau sous-régional. La région concernée sera l'Afrique et le bureau sous-régional couvrira l'Asie centrale. Ce faisant, le Directeur général fait face aux implications d'ordre pratique: c'est-à-dire notamment la mise en œuvre d'un processus de consultation avec les États Membres des sous-régions concernées sur la localisation de nouveaux bureaux, en se fondant sur des critères bien définis, évaluation des effectifs requis et des qualifications du personnel en vue d'un éventuel redéploiement ou de la création de postes, adoption de mesures garantissant que les bureaux concernés disposent d'enveloppes budgétaires adéquates et définition des paramètres régissant les accords avec les pays hôtes et la fourniture de locaux appropriés.

Dans la région et la sous-région concernées (Afrique et Asie centrale), les capacités peuvent être renforcées à l'échelle nationale grâce à la création de postes supplémentaires de fonctionnaires recrutés sur le plan national et en accordant des pouvoirs accrus aux représentants de la FAO. Dans le droit fil des propositions de réforme, l'Organisation continuera de couvrir les frais liés aux bureaux établis dans les pays les moins avancés, les pays à faible revenu et à déficit vivrier, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, avec un appui modeste du pays hôte. Dans ce groupe de pays, on continuera d'avoir recours à des accords d'accréditation multiple, le cas échéant. Dans les pays de la région ne faisant pas partie des catégories susmentionnées, l'Organisation prévoit de conclure des accords avec les gouvernements, afin que ces derniers prennent à leur charge des coûts s'ajoutant à ceux financés par la FAO correspondant à un poste de fonctionnaire international et à un poste de personnel d'appui.

Dans la région et la sous-région, chaque bureau dans les pays aura accès aux services d'une équipe pluridisciplinaire composée d'experts techniques et de spécialistes des politiques affectés dans un bureau sous-régional (quatre en Afrique, un en Asie centrale). Les responsables des bureaux sous-régionaux seront chargés de la coordination des équipes pluridisciplinaires qui seront composées de personnel issu du Siège et des bureaux décentralisés. De plus, les représentants de la FAO devront consacrer jusqu'à 30 pour cent de leur temps, dans leurs domaines d'expertise technique, aux activités de l'équipe pluridisciplinaire dans la sous-région concernée, aussi bien dans leur pays d'affectation que dans d'autres pays.

Les bureaux sous-régionaux d'Afrique et d'Asie centrale auront les pouvoirs et les ressources nécessaires pour fournir une aide technique et une assistance en matière de politiques aux pays dont ils s'occupent, à la demande des représentants de la FAO, sans qu'il ne soit nécessaire d'en référer au Bureau régional ou au Siège. Un système financier, administratif et opérationnel adéquat sera mis en place afin de garantir la communication d'informations, la planification, le suivi et l'établissement de rapports concernant les activités mises en oeuvre, parallèlement aux arrangements pertinents de contrôle et de vérification des comptes. Selon qu'il conviendra, les bureaux sous-régionaux maintiendront également des contacts avec les organisations d'intégration économique régionale concernées oeuvrant dans la totalité ou dans une partie de la sous-région et renforceront la coopération avec ces dernières.

Les voies hiérarchiques entre les bureaux décentralisés et le Siège seront définies avec soin, en tenant compte des fonctions des départements au Siège. À cet effet, le Bureau de coordination des activités normatives, opérationnelles et décentralisées (OCD) continuera d'être chargé de maintenir l'unité de vues entre le Siège et les bureaux décentralisés.

Dans d'autres zones géographiques, pour l'instant, aucun changement structurel ne sera effectué et aucune modification ne sera apportée au niveau des rôles et des relations, mais les bureaux décentralisés pourront bénéficier d'une rationalisation administrative plus poussée et d'une délégation de pouvoirs accrue, ainsi que d'autres mesures du ressort du Directeur général.

#### *Élaboration de la version révisée du Programme de travail et budget 2006-07*

Le Secrétariat travaille actuellement à l'élaboration de la version révisée des propositions concernant le Programme de travail et budget 2006-07, qui sera soumise au Comité du Programme et au Comité financier en mai 2006.

Le document sera fondé sur la nouvelle structure des chapitres qui a été adoptée par la Conférence et présentera une version révisée des propositions budgétaires conformes au montant du budget approuvé. Y figureront également des plans d'application des différents éléments des réformes déjà approuvés par la Conférence ou du ressort du Directeur général, ainsi que des plans concernant les gains d'efficience.

*Élaboration de nouvelles propositions de réforme*

Comme prévu par la Conférence, le Directeur général a organisé, en décembre 2005, des consultations avec les États Membres, par le truchement de leurs représentants permanents à Rome, concernant la soumission de propositions de réforme ajustées aux organes directeurs. Ces consultations ont permis de conclure qu'il n'était pas nécessaire de convoquer une session extraordinaire du Conseil à la fin du mois de juin ou au début du mois de juillet 2006, mais que les propositions de réforme ajustées pourraient être soumises au Comité du Programme et au Comité financier à leur session de septembre 2006 et au Conseil à sa session de novembre 2006, pour examen. Dans le cadre de ces propositions, il serait demandé aux organes directeurs d'autoriser la mise en œuvre sans réserve des propositions de décentralisation formulées dans les premières propositions de réforme du Directeur général, ce qui suppose notamment la création de quatre bureaux sous-régionaux dans des pays qui n'en ont pas pour l'instant et la restructuration des bureaux régionaux et sous-régionaux jusqu'ici non touchés. S'agissant du Siège, conformément à la recommandation de la Conférence selon laquelle il convenait de modifier l'organigramme sans toucher au nombre de départements, une structure envisageable, qui pourrait être soumise au Conseil à sa session de novembre 2006, est présentée à l'annexe 2.

**Résolution sur les réformes au sein de l'Organisation adoptée par la Conférence de la FAO  
à sa trente-troisième session**

LA CONFÉRENCE

Se félicitant de l'initiative du Directeur général de saisir la Conférence de propositions de réforme concernant les programmes, les structures et les modalités de travail de l'Organisation,

Notant que le Directeur général a souligné qu'il était nécessaire et urgent d'engager des réformes, qu'il convenait de les mettre en œuvre quel que soit le montant du budget et qu'il avait l'intention de solliciter un appui extrabudgétaire pour faire face à une partie des coûts de transition,

Faisant sienne l'opinion du Directeur général quant à la nécessité de renforcer la capacité de l'Organisation à s'acquitter de son mandat par ses activités normatives et opérationnelles, notamment grâce à des contributions concrètes à des enjeux reconnus comme l'aide aux Membres, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et l'assistance aux pays en développement en matière d'application des normes agricoles et alimentaires internationales,

Reconnaissant qu'il convient de donner suite à l'engagement renouvelé de l'ensemble des partenaires en faveur de l'investissement rural et de tirer parti des possibilités toujours plus importantes en matière de mobilisation des connaissances au profit de l'agriculture,

Tenant compte de la réforme en cours dans l'ensemble du système des Nations Unies, consciente de la nature nécessairement dynamique de tout processus d'adaptation à des contextes changeants et à de nouvelles demandes,

Attendant avec intérêt les résultats de l'Évaluation externe indépendante de la FAO, qui orienteront les activités de renforcement de l'efficacité et de l'efficience de l'Organisation; et soulignant que l'Évaluation externe indépendante de la FAO et les propositions de réforme devraient se renforcer mutuellement. Attendant également avec intérêt la mise en œuvre des recommandations formulées à l'occasion de l'Évaluation indépendante de la décentralisation et la réponse de la Direction,

1. Demande au Comité du Conseil de publier les conclusions de l'Évaluation externe indépendante.

2. Exprime son appui général au fondement rationnel et aux principes sous-tendant les propositions de réforme du Directeur général, en tant que point de départ pour un nouvel examen de la réforme de la FAO et, par la suite, sa mise en œuvre.

3. Appuie la rationalisation des processus administratifs et financiers visant à réaliser de nouveaux gains d'efficacité et à améliorer les politiques et procédures en matière de gestion des ressources humaines et autorise la création d'un Centre de services partagés.

4. Approuve la nouvelle structure par chapitres telle qu'elle est reflétée en termes généraux dans le document C 2005/3 Sup.1 et dans son additif, en tant que point de départ pour affiner le Programme de travail et budget 2006-07 au niveau des entités de programmes, en vue de son examen par le Comité du Programme et le Comité financier en mai 2006.

5. Reconnait la nécessité d'une décentralisation accrue de l'Organisation et demande à ce que, dans un premier temps, les propositions du Directeur général soient mises en œuvre dans une région et dans un autre bureau sous-régional. Elle assigne au Conseil le mandat de décider de la poursuite ou non de la mise en œuvre des propositions du Directeur général, dès et ainsi qu'il le jugera bon.

6. Autorise le Directeur général à mettre en œuvre progressivement ses propositions visant à modifier la structure organisationnelle du Siège, sans augmentation du nombre de départements, en commençant par une première étape (voir Annexe), venant s'ajouter aux propositions de réforme qui relèvent de sa propre autorité.

7. Le Directeur général consultera les Membres et les organes directeurs concernant la nécessité ou non de convoquer une session extraordinaire du Conseil fin juin début juillet.

## ANNEXE

- Intégrer la fonction d'assistance aux pays en matière de politiques dans le Département économique et social;
- intégrer le Centre d'investissement dans le Département économique et social;
- réunir les diverses activités de plaidoyer, notamment le TeleFood, les Ambassadeurs de bonne volonté et l'Alliance internationale contre la faim, dans une seule et même unité;
- renforcer les aspects gestion des connaissances et création de capacités des activités d'assistance technique et aux pays de l'Organisation;
- intégrer la nutrition et la protection des consommateurs dans le Département de l'agriculture, en veillant à ce que l'accent continue à être mis sur les activités normatives en matière de nutrition;
- intégrer les fonctions de sécurité.